

Regards croisés sur la globalisation

Christelle Havard

Enseignant-chercheur à Audencia Nantes Ecole de Management.

Synthèse réalisée en collaboration avec Johanne Guillot et Amandine Ahodi, étudiantes du programme ESCNA d'Audencia.

La globalisation est aujourd'hui une question polémique et très controversée, particulièrement dans les pays de l'Union Européenne. Cette question interpelle de nombreux acteurs (entreprises, syndicats, administration du travail, institutions internationales, citoyens...) qui voient dans la **globalisation une "horreur" ou un "progrès" social**. Cette question a été débattue par ces différents acteurs dans le cadre de la première Université Européenne du Travail qui s'est tenue à Audencia Nantes Ecole de Management les 29, 30 et 31 août 2004.

Cet événement organisé par l'Association pour le Développement de l'Université Européenne du Travail et par les membres de l'équipe de recherche TESEE.ortem d'Audencia réunissait plus de 300 personnes provenant d'une vingtaine de pays européens et originaires de différents univers professionnels (chercheurs, DRH, représentants du personnel, représentants du patronat, consultants, inspecteurs du travail,

etc.). La thématique globale de cette manifestation portait plus généralement sur "l'Europe face aux changements du travail". Mais l'un des forums posait plus précisément la question de la globalisation et de ses impacts sur le travail et sur les modes de régulation sociale.

Ce forum réunissait, à la tribune, Pierre Beretti (Alcatel CIT, France) Jean-Claude Javillier (Organisation Internationale du Travail, Suisse), Ann Demoor (syndicat CSC-ACV¹, Belgique) et était animé par Claude-Emmanuel Triomphe (ADUET, France). Ces acteurs d'origine professionnelle différente ont débattu notamment autour des questions suivantes : les délocalisations d'entreprises, l'applicabilité des normes sociales internationales et l'articulation entre les intérêts nationaux et le "développement global".

Les **délocalisations** sont souvent présentées dans les pays de l'Union Européenne comme une des causes de la hausse du chômage. Mais elles représentent autant d'opportunités de développement de l'emploi dans les pays qui accueillent ces entreprises délocalisées, comme l'a précisé une hongroise participant au débat. Ainsi, les délocalisations sont-elles porteuses de progrès social ou d'horreur sociale ? Le débat n'a pas été vraiment tranché pourtant les acteurs en présence ont avancé certains arguments qui permettent d'approfondir cette question.

Ainsi, Pierre Beretti expliquait-il que les entreprises européennes sont souvent amenées à délocaliser une partie de leur activité, pas uniquement pour réduire leurs coûts de production, mais aussi pour

(1) Confédération des Syndicats Chrétiens/Algemeen Christelijk Vakverbond.

conquérir des marchés, notamment les marchés asiatiques. Cette stratégie de délocalisation est guidée par la concurrence mondiale, vive sur certains secteurs d'activité, et par les positionnements des clients. Mais ces opérations ne sont pas sans coût pour les entreprises. Généralement, l'implantation des filiales de production ou de distribution se réalise au prix de négociations avec les pays d'accueil à propos des infrastructures et de la fiscalité, mais aussi à propos des opportunités d'emploi et de formation qu'elle offre. Parfois, les entreprises mettent en place des chartes sociales qui conduisent à améliorer les conditions de travail et d'emploi des salariés travaillant pour les filiales localisées à l'étranger. La solution est, selon Pierre Beretti, toujours locale dans la mesure où les normes sociales diffèrent beaucoup selon les pays. Elle consiste en un traitement progressif des problèmes apparaissant sur place.

Face à ces pratiques de délocalisation, l'action nationale des organisations syndicales est limitée selon Ann Demoor. La solution n'est pas d'ériger des barrières sociales qui viendraient s'ajouter aux barrières économiques et fiscales (opinion partagée par Pierre Beretti). Elle se trouve plutôt dans le développement de stratégies syndicales au sein des pays d'accueil mais aussi dans les pays européens pour combattre le dumping social et s'opposer à la dégradation des normes sociales.

Enfin, selon Jean-Claude Javillier (représentant de l'OIT), dans la mesure où les pratiques de délocalisation touchent l'ensemble de la planète (y compris les pays qui, il y a une dizaine d'années, étaient des pays d'accueil), la solution est plutôt globale. Elle réside dans l'application et la ratification des normes sociales internationales.

En quoi consiste ces **normes sociales internationales** défendues par l'OIT ? Ces normes visent à défendre l'emploi et l'instauration (ou le maintien) des représentants des salariés et cherchent à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. Ces normes universelles devraient, selon Jean-Claude Javillier, rassembler l'ensemble des hommes et des pays de cette planète et représenter des valeurs communes. Le principe de l'universalité est en effet un principe fondamental de l'OIT.

Toutefois, quel est réellement le pouvoir de l'OIT pour faire appliquer ces normes sociales internationales par les pays ? Ce pouvoir est loin d'être celui de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), comme l'a souligné Jean-Claude Javillier. Chaque pays doit trouver ses propres solutions pour appliquer ces normes et surtout pour atténuer les disparités et les inégalités. Ainsi, l'OIT cherche à promouvoir les négociations tripartites (État, représentants des employeurs et représentants des salariés) aux niveaux national et européen afin d'adapter, au cas par cas et sans les imposer, les droits internationaux. Dans ce cadre, l'État doit exercer un pouvoir fort de régulation au niveau national. Le dialogue avec les organisations non-gouvernementales peut aussi représenter une opportunité de développer les droits internationaux. Pierre Beretti souligne également le rôle des chartes sociales volontaristes (négociées entre les représentants des salariés et les directions d'entreprise) qui facilitent l'appropriation par les acteurs et la mise en place des normes sociales internationales.

Cependant, comment peut-on contrôler l'applicabilité de ces normes sociales et sanctionner leur non-application ? Il semble en effet que le contrôle de l'applicabilité des normes sociales par les systèmes

d'inspection du travail soit inefficaces dans les nouvelles conditions de la globalisation. L'applicabilité des normes n'est-elle pas un mythe ? Cette question soulevée par un participant au débat n'a pas trouvé de réponse.

Plus généralement, la globalisation pose la question de la **confrontation des intérêts nationaux et des principes de développement social à l'échelle mondiale**. Dans quelle mesure la mondialisation portée par des intérêts économiques et étatiques peut-elle contribuer au développement de l'ensemble de la planète ? En effet, les délocalisations ont pour objet de développer le pouvoir économique des entreprises et des nations avant d'assurer le progrès social. Qu'en est-il alors du modèle social européen ? Jean-Claude Javillier reste optimiste : la mondialisation représente une opportunité d'échange culturel, elle permet aux nations d'apprendre les unes des autres.

Pour réconcilier développement économique et développement social, un participant au débat a souligné l'importance de s'attaquer, en premier lieu, aux problèmes d'illettrisme et d'éducation dans les pays en voie de développement. C'est en réglant ces problèmes d'illettrisme et d'éducation que le progrès social arrivera et que les entreprises et les nations y trouveront leurs intérêts. Les entreprises multinationales y trouveront un intérêt car la compétitivité ne repose plus sur l'emploi d'une main d'oeuvre bon marché, mais sur une bonne utilisation des connaissances et des talents. Les nations y trouveront également un intérêt en atténuant les inégalités et en renforçant leur compétitivité mondiale. La globalisation passe donc d'abord par une réduction des disparités entre les nations, ne serait-ce qu'en termes d'éducation, de santé, mais aussi d'environnement.

C. H.